

Administration du pétrole—Loi

projets vont coûter des milliards de dollars. C'est au Canada et non en Arabie Saoudite que cet argent doit être dépensé. Il devra être réinvesti dans notre économie au cours des 25 prochaines années, faisant ainsi circuler des billions—je dis bien des billions—dans l'économie canadienne. Cet argent sera dépensé partout dans le pays. Il sera particulièrement important pour l'industrie, cœur de notre économie. Pour devenir solidaires et respectueux les uns des autres, nous ne pouvons nous permettre de monter les premiers ministres les uns contre les autres. Nous ne pouvons permettre à notre fougueux premier ministre fédéral de se croire supérieur aux premiers ministres provinciaux et de les traiter de tous les noms. Nous devons apprendre à partager de plein gré et non sur ordre. Nous devons faire renaître le respect pour la liberté individuelle. Il faut rendre cette liberté aux entreprises pour qu'elles puissent jouir des libertés que leur accordent les lois canadiennes. Nous devons redonner confiance en elles aux régions, aux entreprises, aux villes qui sont les fondements même de notre pays. Nous ne devons pas ébranler cette confiance comme l'a fait le gouvernement ces derniers mois.

Ce qui me préoccupe le plus, comme tous les députés à cette Chambre j'imagine, c'est d'assurer l'avenir de nos enfants. Il est essentiel que l'on crée des emplois et des écoles pour que les enfants puissent profiter des mêmes avantages dont nous avons bénéficié ces dernières années. Pour cela, il nous faut cesser d'emprunter et de dilapider le capital que représentent les ressources de l'Ouest afin que nos enfants n'aient pas à payer la note lorsque le pays connaîtra une nouvelle crise économique.

Monsieur l'Orateur, invoquer la loi sur l'administration du pétrole comme le fait le gouvernement, c'est semer la discorde. Ce projet de loi est injuste envers les provinces productrices, envers les Canadiens économiquement faibles et surtout envers les jeunes qui voudront travailler plus tard dans ce pays. Invoquer cette loi, c'est montrer qu'on ignore les aspirations et les sentiments de l'Ouest.

Je pense qu'il me reste quinze minutes encore.

[Français]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Comme il est 4 heures de l'après-midi, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de la motion dont la Chambre est maintenant saisie. En conséquence la question est la suivante:

[Traduction]

Le vote porte sur la motion de M. Waddell.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Conformément à l'ordre adopté le vendredi 21 novembre 1980, le vote est reporté au lundi 1^{er} décembre 1980, à 9 h 45 du soir.

● (1600)

Comme il est 4 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion, les bills publics et les bills privés.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

Les motions n° 12 et 14 sont reportées du consentement unanime.

LA RADIODIFFUSION

LE DÉBAT ET L'APPROBATION DES RECOMMANDATIONS DU
CRTC

M. Jim Fulton (Skeena) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de présenter à la Chambre toutes les recommandations du CRTC concernant la radiodiffusion et la télévision dans le Nord et dans les régions éloignées afin qu'elles soient débattues, modifiées et approuvées.

—Monsieur l'Orateur, le ministre des Communications (M. Fox) a quitté la Chambre, mais je suis sûr qu'il se trouvera bien cet après-midi un ministériel et un député conservateur qui parleront de cette motion, cet après-midi, espérons-le, pour l'approuver. Le problème le plus grave pour le moment dans le domaine de la politique des communications et du CRTC, c'est qu'on semble l'élaborer, peut-on dire, à coups de communiqués.

La politique des communications s'est laissé devancer par les moyens techniques et les désirs du public canadien, en particulier dans les régions éloignées et dans celles du Nord. Ainsi, dans la circonscription de Skeena, c'est-à-dire dans des régions comme les îles Reine-Charlotte, les chaînons de Hazelton, la vallée de la Nass, la région de Telegraph Creek, celle du lac Dease, de la chaîne des Cassiars et d'Atlin, on n'a jamais pu réussir à capter de bonnes émissions de télévision. C'est grâce à la compétence d'entrepreneurs locaux, à des efforts collectifs et au bénévolat, grâce à une programmation allant de la retransmission d'émissions enregistrées, à la production locale en passant par la réception directe d'émissions par satellite que nous sommes parvenus à divertir les gens par la télévision et à assurer ce nouveau service.

Tout cela s'est fait avec un minimum absolu d'intervention bureaucratique de la part de l'État. Récemment, on a assisté à une levée de boucliers dans le Nord, chaque fois que le ministre des Communications publiait un nouveau communiqué, et ce, parce que les gens voient d'un très mauvais œil l'impuissance du gouvernement à assurer ces services dans le Nord. On peut en effet difficilement accepter qu'on impose aux habitants du Nord des émissions ayant un «contenu canadien» quand ceux de Toronto, de Vancouver, de Winnipeg et de Montréal, soit en fait 90 p. 100 de la population de notre pays, ont le choix de regarder celles qu'il leur plaît.

Nous ne pouvons simplement pas accepter l'espèce de canadianisme que le gouvernement brandit dans le domaine des